

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2024-112

ATTRIBUTION DE PRIX ET
RÉCOMPENSES EN FAVEUR DES
FINALISTES DU TEMPS DES
DICTÉES

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 août 2024.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 4 septembre 2024.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 3 septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Jean-Paul Babef par M. Guy Pernic, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 17h10 (affaire n° 2024-110), Mme Honorine Lavielle à 17h13 (affaire n° 2024-110), M. Henry Hippolyte à 17h16 (affaire n° 2024-111), M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17h22 (affaire n° 2024-112), M. Jean-Claude Adois à 17h24 (affaire n° 2024-112), M. Didier Amachalla à 17h24 (affaire n° 2024-112), Mme Barbara Saminadin à 17h25 (affaire n° 2024-112).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

LE MAIRE


Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n° 2024-112

ATTRIBUTION DE PRIX ET RÉCOMPENSES EN FAVEUR DES FINALISTES DU TEMPS DES DICTÉES

Arrivée de MM. Mihidoiri Ali à 17h22, Jean-Claude Adois et Didier Amachalla à 17h24, Mme Barbara Saminadin à 17h25.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant les listes des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

Vu la labellisation de la Cité éducative de Le Port du 5 septembre 2019 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'en vertu de la politique de réussite éducative menée par la Ville en partenariat avec l'Éducation nationale dans le cadre du label « Cité éducative », il y a lieu de valoriser la réussite éducative et scolaire des élèves portoïis ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative – Scolaire » réunie le 21 août 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, l'attribution des prix et récompenses en faveur des finalistes de l'action « Le Temps des Dictées » ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE PRIX ET RÉCOMPENSES EN FAVEUR DES FINALISTES DU TEMPS DES DICTÉES

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de prix et récompenses en faveur des participants à la finale de l'action « Le temps des dictées » de Le Port.

La réussite éducative est un enjeu majeur pour la Ville. Labellisée Cité éducative depuis le 5 septembre 2019, cette démarche permet à la Ville et à l'Education Nationale de renforcer les alliances éducatives et de déployer conjointement des actions globales pour une prise en charge éducative et scolaire des jeunes portoïis de la maternelle au lycée pendant et en dehors du temps scolaire. La Cité éducative contribue ainsi à l'épanouissement de nos jeunes portoïis et à leur réussite.

Par ailleurs, une place importante est donnée à la lutte contre l'illettrisme. L'action « Le temps des dictées », anciennement intitulée « Place à l'orthographe » est le fruit d'une co-production entre le Centre Départemental Artistique pour l'Animation et la Culture des Enfants (CEDAACE), l'Education Nationale et la Ville.

L'objectif de cette action est d'améliorer le niveau des élèves du cycle 3 en orthographe. Elle est constituée de 3 phases tout au long de l'année scolaire et d'une finale.

A cette occasion et afin de valoriser la réussite de nos jeunes portoïis, une récompense est remise à chaque finaliste sous forme de livre d'une valeur de 10,08 HT € et un prix spécial d'une valeur maximale de 38,34 € HT remis aux trois meilleurs élèves de CM1 et de CM2.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des prix et récompenses en faveur des finalistes de l'action « Le temps des dictées » ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.